

Sombres perspectives pour les finances cantonales

Communiqué de presse

Berne, le 29 novembre 2021. Dans son tout récent rapport sur les perspectives à long terme des finances publiques, la Confédération parvient à la conclusion que les cantons porteront la majeure partie des charges liées à l'évolution démographique. Après avoir pris connaissance du rapport lors de sa séance du 26 novembre 2021, le Comité de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF) demande la reprise de la réforme actuellement en suspens de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

Tandis qu'en règle générale l'examen des finances publiques porte principalement sur le budget et le plan financier, le nouveau rapport présenté par le Département fédéral des finances le 23 novembre 2021 met en lumière les perspectives à long terme et l'ensemble du secteur public. Ses conclusions sont préoccupantes. Les cantons, en particulier, devront faire face à d'importants risques financiers, un constat qui confirme les résultats obtenus lors d'analyses similaires antérieures.

Le vieillissement de la population se poursuit, ce qui se ressent dans la progression des dépenses liées à la santé et aux soins de longue durée. Les cantons supportant la majeure partie des charges dans ces domaines, ils doivent s'attendre à des hausses des coûts. Le rapport indique qu'ils seront beaucoup plus touchés que la Confédération ou les villes et les communes. La pandémie du coronavirus ne modifie pas cette tendance générale.

Les cantons ont besoin de leurs recettes

Le surcroît de charges prévu risque d'alourdir encore la dette structurelle des cantons. Il est donc crucial que leurs recettes demeurent préservées. Le rapport souligne à quel point la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse est importante pour la marge financière des cantons, ce qui explique aussi pourquoi il est fondamental pour la CDF de ne pas modifier le cadre fédéral inscrit dans la Constitution et la législation. Dans la mesure où les bénéfices volatils de la BNS le permettent, les dispositions applicables à leur distribution créent la latitude financière requise en la matière, ce qui, grâce à des décisions budgétaires jouissant d'une légitimité démocratique, profite en fin de compte à l'ensemble de la population.

La réforme de la répartition des tâches doit prendre un nouvel élan

Du côté des dépenses, les cantons ont besoin d'une marge de manœuvre pour freiner l'évolution attendue. Pour ce faire, il est indispensable de clarifier l'attribution des compétences entre les différents niveaux de l'État. Plusieurs domaines font l'objet d'interactions et de financements communs. Or, le principe selon lequel « qui paie commande » n'est pas assez systématiquement mis en œuvre au sens de « qui commande paie ». D'où notre demande de relancer rapidement la réforme de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, actuellement mise en suspens par le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Seul un renforcement des compétences des cantons permettra à ces derniers d'exercer une influence directe sur l'évolution des coûts.

Interlocuteur :

- Conseiller d'État Ernst Stocker, président de la CDF
Joignable le 29 novembre, de 14h15 à 14h45
+41 43 259 33 01